



COVID-19 : TENUE DES SÉANCES SANS PUBLIC

Par suite de la publication de l'arrêté numéro 2020-029 le 4 juillet 2020 par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, les séances du conseil auront lieu tel qu'indiqué au calendrier, à 10 h, au 42, place Hammond, Val-d'Or, en présentiel dans le cas des membres du conseil des maires, des médias et du personnel de la MRCVO. Cependant, la séance se déroulera sans la présence du public.

Les mesures suivantes ont été prises afin de protéger la santé de la population, des officiers municipaux et des membres du conseil :

DÉSINFECTANT

Du désinfectant pour les mains est disponible à l'entrée de la salle.

NOMBRE ET DISTANCIATION SOCIALE

Seuls les journalistes sont invités à assister à la séance sur place afin de pouvoir respecter la distanciation sociale de 2 mètres en tout temps.

PROJETS D'ORDRE DU JOUR

Les projets d'ordre du jour continueront d'être publiés sur le site Internet de la MRC.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est possible de faire parvenir vos questions ou commentaires par courriel à l'adresse communications@mrcvo.qc.ca ou par téléphone au 819 825-7733, poste 232, avant 10 h le jour de la séance.

Il est également possible de participer à la période de questions en direct via l'espace de discussion du Facebook Live.

DIFFUSION DES SÉANCES

Les séances seront webdiffusées en direct sur Facebook live à la date prévue au calendrier des séances, à compter de 10 h. Puis, l'enregistrement des séances sera disponible sur le site Internet de la MRC dans la semaine qui suit à partir du lien suivant : <http://mrcvo.qc.ca/administration/administration/conseil-maires/diffusion-tele-web/> .

Fait à Val-d'Or, ce 9 juillet 2020

La greffière,
Me Linda Espera